



Direction des Familles et de la Petite Enfance
Bureau des Relations Partenariales de la PMI et des
Familles
Mission Familiales

2021 DFPE 165 - Subventions (154.500 euros) avec neuf associations et signature de neuf avenants à convention pour leur activité de médiation familiale dans les 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e et 20e arrondissements.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris poursuit son action en direction des familles, notamment à travers un soutien accru aux parents, chaque fois que cela est nécessaire. Il s'agit notamment d'aider les parents à faire face aux évènements susceptibles de fragiliser la famille, tels que les séparations, à travers la sécurisation de la fonction parentale, l'apaisement des conflits ou encore l'organisation de temps de répit. En effet, comme toutes les grandes agglomérations, Paris se caractérise par un nombre particulièrement important de séparations de couples ayant des enfants.

C'est dans ce cadre que la Ville de Paris soutient des dispositifs d'accompagnement des familles en situation de séparation, notamment des dispositifs de médiation familiale : un médiateur familial - tiers impartial, indépendant et qualifié, favorise, par l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication entre les parents et l'organisation de la vie familiale après la séparation, notamment en ce qui concerne le maintien du lien entre l'enfant et ses deux parents. Une action de médiation familiale peut être initiée par l'un des parents ou prescrite par le juge aux affaires familiales.

Durant les différentes vagues épidémiques de l'année 2020, et 2021, les associations œuvrant dans le domaine de la médiation familiale, ont maintenu les liens avec les familles et répondu à leurs besoins en s'adaptant aux contraintes sanitaires (développement des entretiens par visio-conférence).

Ainsi, il vous est proposé d'attribuer, pour 2021, des subventions pour le fonctionnement d'associations intervenant dans ce domaine :

L'association « **Association Olga Spitzer** » propose dans le 12e arrondissement un service de médiation familiale et de soutien à la parentalité dénommé « Espace

Famille Médiation ». En 2020, l'association
a accompagné 86 familles.

L'association « **Association Pour le Couple et l'Enfant à Paris** » (APCE 75)
dispose d'un service
de médiation familiale qui accueille les familles dans le 15^e arrondissement. En
2020, l'association
a accompagné 51 familles au cours d'une médiation familiale.

L'association « **CERAF Médiation** » (Centre d'Études et de Recherches pour
**l'Accompagnement
des Familles par la Médiation**) gère un service de médiation familiale dans le
18^e arrondissement.
En 2020, l'association a accompagné 106 familles au cours d'une médiation
familiale.

L'association « **ESPEREM** » propose aux parents qui vivent des situations conflictuelles un accompagnement et une aide pour trouver les réponses qui contribuent à l'apaisement du conflit et à l'épanouissement de leurs enfants, dans le 10e arrondissement. En 2020, l'association a accompagné 77 familles.

L'association « **La Maison de la Médiation** » propose trois sites de médiation familiale : dans le 20e arrondissement, le 15e arrondissement et le 17e arrondissement. En 2020, l'association a accompagné 101 familles au cours d'une médiation.

L'association « **Ligue Française pour la Santé Mentale** » (LFSM) propose un service de médiation familiale dénommé « Espace Médiation Famille » dans le 8e arrondissement. En 2020, l'association a accompagné 32 familles au cours d'une médiation familiale.

L'association « **Fondation OPEJ - Baron Edmond de Rothschild** » propose un espace de médiation familiale dans le 11e arrondissement (Maison des Familles et des Cultures). Pour être au plus proche des familles, l'association propose également de tenir ponctuellement des séances au siège de l'association dans le 17e. En 2020, l'association a accompagné 50 familles au cours d'une médiation familiale.

L'association « **Parenthèse Médiation** » propose un espace de médiation dans le 18e et propose de compléter le maillage territorial dans des zones non-couvertes en matière de médiation familiale, en particulier dans les 13e et 14e arrondissements. En 2020, l'association a accompagné 86 familles au cours d'une médiation familiale.

L'association « **Union Départementale des Associations Familiales** » (UDAF 75) propose un service de médiation familiale dans le 9e arrondissement. En 2020, l'association a accompagné 47 familles au cours d'une médiation familiale.

L'association était subventionnée depuis 2017 à hauteur de 5.000 € pour l'animation d'un groupe de soutien d'enfants autour de la séparation de leurs parents. En 2020, en raison de la crise sanitaire, ce projet n'a pas pu se tenir. En conséquence, il est reporté sur cette année sans demande de financement sur le budget 2021.

Compte tenu de l'impact positif de ces actions auprès des familles parisiennes, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'attribuer, au titre de l'exercice 2021 une subvention globale de 154.500 € répartie comme suit :

Association « Association Olga Spitzer » : 47.000 €.
Association « APCE 75 » : 23.000 €.

Association « CERAF Médiation » : 23.000 €.
Association « ESPEREM » : 14.500 €.
Association « La Maison de la Médiation » : 10.000 €.
Association « LFSM » : 8.000 €.
Fondation « OPEJ - Baron Edmond de Rothschild » : 8.000 €.
Association « Parenthèse Médiation » : 13.000 €.
Association « UDAF 75 » : 8.000 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris